



Paris, le 8 septembre 2010

fédération  
française  
de la montagne  
et de l'escalade

PY/CS

A l'attention de Mesdames et Messieurs les Présidents (es)  
des comités départementaux et régionaux

Objet : mise en œuvre dans les clubs affiliés des dispositions de l'article 8 des statuts fédéraux relatifs à l'obligation de licence fédérale pour tous leurs adhérents

Madame, Monsieur le Président, cher ami (e),

Lors de l'assemblée générale de Chamonix en mars 2010, les représentants des associations affiliées ont voté des modifications statutaires particulièrement importantes pour l'avenir de la FFME.

Je veux attirer votre attention sur l'article 8 de nos statuts et sur l'article 15 de notre règlement intérieur qui précisent les dispositions nouvelles quant à l'obligation de détention d'une licence fédérale pour tous les adhérents des clubs affiliés.

Cette obligation nouvelle, pour notre organisation, est largement présente dans tous les statuts des grandes fédérations sportives, et cette situation n'a jamais été sujette à débat.

En effet, il semble cohérent que les clubs ayant fait le libre choix de rejoindre notre famille fédérale demandent à tous leurs adhérents de posséder une licence.

Je sais pouvoir compter sur votre action claire et unanime pour promouvoir cette évolution et apporter aux clubs de vos territoires toutes les informations et l'aide dont ils pourraient avoir besoin.

Je rappelle que, en parfaite cohérence avec les dispositions du code du sport, des sanctions disciplinaires sont applicables aux associations affiliées et à leurs dirigeants qui ne respecteraient pas cette règle statutaire.

Privilégiant une démarche constructive et pédagogique, la FFME ne souhaite pas, pour l'heure, utiliser cette possibilité ; en effet, le socle de la mise en œuvre de cette nouvelle étape est l'engagement sur l'honneur des présidents de nos associations de respecter cette obligation statutaire et modifier, si besoin, avant septembre 2011 leurs statuts.

8-10 quai de la Marne 75 019 Paris – Téléphone : 33 (0) 1 40 18 75 50 – Fax : 33 (0) 1 40 18 75 59  
Web : [www.ffme.fr](http://www.ffme.fr) – E-mail : [info@ffme.fr](mailto:info@ffme.fr)

Les comités territoriaux de la FFME sont par nature la courroie de transmission des actions fédérales au niveau local et je vous demande de veiller au respect par les associations de cette disposition.

Vous ne manquerez pas de m'informer de toute difficulté particulière dans son application.

Je vous prie de recevoir l'assurance de mes sentiments les plus cordiaux.

Pierre YOU  
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. YOU', written in a cursive style.